

*l'intègre*

LES ÉCOLES DE MANAGEMENT

M.-V. SPELLER  
B. PRIET  
H. BAUTHENEY  
C. BALDIT-DUFAYS  
M.-A. DURAND

# SCORE IAE-MESSAGE

**Tout-en-un**

**3<sup>e</sup> édition**

DUNOD

Les sujets, corrigés et commentaires proposés dans cet ouvrage n'engagent que les auteurs et l'éditeur et n'ont aucun lien avec l'organisation officielle du Score IAE-Message.

Conception de la couverture : Caroline Joubert

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2012, 2014, 2016

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-075372-7

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Table des matières

Compléments en ligne : mode d'emploi	VII
Présentation du Score IAE-MESSAGE	1

## Partie 1 Culture générale économique et managériale

1. Histoire de France de la Révolution à 1958	7
2. Histoire du Monde de 1944 à nos jours	8
3. Institutions de la V <sup>e</sup> République	9
4. Histoire de la V <sup>e</sup> République	12
5. Collectivités territoriales françaises	13
6. Union européenne	15
7. Paix et sécurité internationales	17
8. Sécurité intérieure	18
9. Écologie	19
10. Protection sociale et Santé publique	20
11. Famille et enfants	22
12. Travail	23
13. Inégalités, exclusions, discriminations	25
14. Économie	27
15. Arts	28
16. Littérature	32
17. Sports et jeux	34

## Partie 2 Compréhension et expression écrite en français

1. Le vocabulaire	37
2. L'orthographe d'usage	49
3. L'orthographe du nom et de l'adjectif	55
4. L'orthographe du verbe	64
5. L'orthographe des autres mots de la phrase	81
6. Compréhension de texte	86

## Partie 3 Raisonnement logique et numérique

1. Calcul mental	99
2. Fractions	102

<b>3.</b>	Le point sur les pourcentages . . . . .	103
<b>4.</b>	Calculs avec des racines carrées . . . . .	105
<b>5.</b>	Puissances . . . . .	106
<b>6.</b>	Développement et factorisation . . . . .	107
<b>7.</b>	Équations . . . . .	109
<b>8.</b>	Inéquations . . . . .	113
<b>9.</b>	Méthodes de résolution des systèmes . . . . .	120
<b>10.</b>	Systèmes non linéaires . . . . .	125
<b>11.</b>	Polynômes du second degré « seul » . . . . .	127
<b>12.</b>	Polynômes du troisième degré . . . . .	132
<b>13.</b>	Théorèmes et propriétés célèbres . . . . .	137
<b>14.</b>	Angles . . . . .	141
<b>15.</b>	Périmètres, surfaces et volumes . . . . .	143
<b>16.</b>	Conversions distances et durées . . . . .	146
<b>17.</b>	Conversions surface . . . . .	148
<b>18.</b>	Conversions volume . . . . .	149
<b>19.</b>	Conversions de vitesses . . . . .	151
<b>20.</b>	Les principales étapes d'une étude de fonction . . . . .	152
<b>21.</b>	Quelques fonctions usuelles . . . . .	155
<b>22.</b>	Calculs de limites . . . . .	162
<b>23.</b>	Suites arithmétiques et géométriques . . . . .	165
<b>24.</b>	Comportement d'une suite . . . . .	166
<b>25.</b>	Somme des termes d'une suite . . . . .	168
<b>26.</b>	Suites définies par une relation de récurrence . . . . .	170
<b>27.</b>	Tableau des primitives . . . . .	172
<b>28.</b>	Intégrales . . . . .	173
<b>29.</b>	Notions de statistiques descriptives . . . . .	176
<b>30.</b>	Dénombrement . . . . .	181
<b>31.</b>	Calculs de probabilités . . . . .	184
<b>32.</b>	Récapitulatif des principales lois discrètes et lois continues . . . . .	186
<b>33.</b>	Le point sur la loi de Bernoulli et la loi Binomiale . . . . .	188
<b>34.</b>	Matrices non carrées . . . . .	190
<b>35.</b>	Matrices carrées . . . . .	193
<b>36.</b>	Les suites de lettres . . . . .	204
<b>37.</b>	Les suites de chiffres ou de nombres . . . . .	208
<b>38.</b>	Mélange de chiffres et de lettres . . . . .	213
<b>39.</b>	Logique verbale . . . . .	215
<b>40.</b>	Les mots codés . . . . .	217
<b>41.</b>	Questions particulières . . . . .	218

## Partie 4 Compréhension et expression écrite en anglais

<b>Sous-partie 4.1 Grammaire</b> . . . . .	<b>221</b>
1. La syntaxe de la phrase simple . . . . .	222
2. L'article . . . . .	225
3. Les pronoms . . . . .	226
4. Les noms et adjectifs composés . . . . .	227
5. La quantité . . . . .	228
6. La comparaison . . . . .	229
7. Le cas possessif ('s) . . . . .	230
8. Le présent . . . . .	231
9. L'impératif . . . . .	232
10. Le passé . . . . .	233
11. Le futur . . . . .	235
12. Les modaux & associés . . . . .	236
13. Les propositions relative et infinitive . . . . .	240
14. L'infinitif et le gérondif . . . . .	242
15. Le souhait et le regret . . . . .	243
16. Les discours direct et indirect . . . . .	244
17. Le passif . . . . .	246
18. Les verbes prépositionnels & <i>Phrasal Verbs</i> . . . . .	247
<b>Sous-partie 4.2 Vocabulaire</b> . . . . .	<b>252</b>
19. L'économie / <i>Economics</i> . . . . .	253
20. La mondialisation / <i>Globalization</i> . . . . .	254
21. La consommation / <i>Consumption</i> . . . . .	255
22. Les médias / <i>The media</i> . . . . .	256
23. La politique / <i>Politics</i> . . . . .	259
24. L'immigration / <i>Immigration</i> . . . . .	261
25. La violence et le terrorisme / <i>Violence &amp; Terrorism</i> . . . . .	262
26. L'environnement / <i>The environment</i> . . . . .	264
27. L'écologie / <i>Ecology</i> . . . . .	266
28. L'informatique / <i>Computer Science</i> . . . . .	267
29. L'éducation / <i>Education</i> . . . . .	269
30. Les sentiments / <i>Feelings</i> . . . . .	271
31. Les faux amis / <i>Deceptive words</i> . . . . .	272
32. Le vocabulaire britannique / américain . . . . .	273

## Partie 5 Score IAE-Message blancs

### Sous-partie 5.1 Score IAE-Message blanc 1 . . . . . 278

1. Culture générale, économique et managériale . . . . .	279
2. Compréhension et expression écrite en français . . . . .	286
3. Raisonnement logique et numérique . . . . .	296
4. Compréhension et expression écrite en anglais . . . . .	299
5. Corrigés . . . . .	307

### Sous-partie 5.2 Score IAE-Message blanc 2 . . . . . 323

1. Culture générale, économique et managériale . . . . .	324
2. Compréhension et expression écrite en français . . . . .	331
3. Raisonnement logique et numérique . . . . .	342
4. Compréhension et expression écrite en anglais . . . . .	346
5. Corrigés . . . . .	354

### Sous-partie 5.3 Score IAE-Message blanc 3 . . . . . 371

1. Culture générale, économique et managériale . . . . .	372
2. Compréhension et expression écrite en français . . . . .	379
3. Raisonnement logique et numérique . . . . .	391
4. Compréhension et expression écrite en anglais . . . . .	394
5. Corrigés . . . . .	402

### Sous-partie 5.4 Score IAE-Message blanc 4 . . . . . 421

1. Culture générale, économique et managériale . . . . .	422
2. Compréhension et expression écrite en français . . . . .	429
3. Raisonnement logique et numérique . . . . .	440
4. Compréhension et expression écrite en anglais . . . . .	443
5. Corrigés . . . . .	451

### Sous-partie 5.5 Score IAE-Message blanc 5 . . . . . 467

1. Culture générale, économique et managériale . . . . .	468
2. Compréhension et expression écrite en français . . . . .	475
3. Raisonnement logique et numérique . . . . .	486
4. Compréhension et expression écrite en anglais . . . . .	489
5. Corrigés . . . . .	497
Grille des réponses 1 . . . . .	515
Grille des réponses 2 . . . . .	516
Grille des réponses 3 . . . . .	517
Grille des réponses 4 . . . . .	518
Grille des réponses 5 . . . . .	519

# Compléments en ligne : mode d'emploi

Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté pour réussir le concours, nous vous proposons des documents complémentaires accessibles sur le site Internet Dunod.

## Comment y accéder ?

Sur le site [dunod.com](http://dunod.com), connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sous la couverture de l'ouvrage, cliquez sur le lien « Compléments en accès réservé ».

## Quels sont les compléments disponibles pour cet ouvrage ?

### Culture générale, économique et managériale : actualité des 12-24 derniers mois

L'épreuve de culture générale, économique et managériale requiert une bonne connaissance de l'actualité des 12-24 derniers mois.

1. Chefs d'États et de gouvernements
2. Les dirigeants des grandes institutions
3. La France en chiffres
4. Le monde en chiffres
5. Grands événements de l'actualité récente
6. Thème fort de l'actualité

### Compréhension et expression écrite en anglais : grammaire et vocabulaire

Perfectionnez votre grammaire et étendez votre vocabulaire.

1. Les noms indénombrables
2. *Which is which?*
3. Les liens logiques
4. Les verbes irréguliers
5. L'économie / Economics
6. La mondialisation / Globalization
7. La consommation / Consumption
8. Les médias / The media
9. La politique / Politics
10. L'environnement / The environment
11. L'écologie / Ecology
12. L'éducation / Education
13. Les sentiments / Feelings
14. Le vocabulaire britannique / américain

### Raisonnement logique et mathématiques

Des fiches de cours et des exercices supplémentaires vous sont proposées afin d'approfondir certaines notions abordées dans l'ouvrage.





# Présentation du Score IAE-MESSAGE

## 1. Qu'est-ce que le Score IAE-Message ?

Il constitue un élément d'appréciation du dossier de candidature à 280 formations universitaires en gestion et management. Il peut être exigé à l'entrée en 3<sup>e</sup> année de licence ou en master (M1 ou M2).

Le Score IAE-MESSAGE mesure les aptitudes des candidats dans 4 domaines fondamentaux pour de futurs managers :

- Culture générale, économique et managériale
- Compréhension et expression écrite en français
- Raisonnement logique et numérique
- Compréhension et expression écrite en anglais

Vous pouvez vous présenter à cet examen autant de fois que vous le souhaitez. Plusieurs sessions sont possibles. Renseignez-vous !

### CONSEIL

Profitez des multiples sessions pour passer votre examen au moment où vous n'êtes pas submergé(e) de partiels !

## 2. Les 4 épreuves du Score IAE-Message

Le Score IAE-Message se compose de quatre parties, dont certaines sont divisées en deux épreuves :

### *1<sup>re</sup> partie : Culture générale, économique et managériale*

50 questions portant sur l'actualité des derniers 12 à 24 mois. Ce sont des questions à cinq choix possibles dont un seul est correct. Elles portent sur la culture générale, l'actualité économique, politique, mais aussi culturelle et internationale.

### *2<sup>e</sup> partie : Compréhension et expression écrite en français*

- Expression écrite : 35 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct. Ce sont des questions portant sur la grammaire, la conjugaison, le vocabulaire et l'orthographe.
- Compréhension d'un texte écrit : 15 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct. Vous lisez un texte puis répondez à des questions qui visent à évaluer votre compréhension du texte et des concepts qu'il aborde.

### 3<sup>e</sup> partie : Raisonnement logique et mathématique

- Logique numérique : 10 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct
- Raisonnement numérique : 10 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct

#### ATTENTION

Vous n'avez pas le droit à la calculatrice !

### 4<sup>e</sup> partie : Compréhension et expression écrite en anglais

- Expression écrite : 35 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct. Ce sont des questions portant sur la langue anglaise : vocabulaire, orthographe, grammaire et conjugaison.
- Compréhension d'un texte écrit : 15 questions à cinq choix possibles dont un seul est correct portant sur un texte issu de la presse anglo-saxonne.

## 3. Le déroulement et la notation du test

Le test se déroule en 3 heures. Vous pouvez donc répartir votre temps comme vous le souhaitez entre les 4 épreuves. Il est néanmoins conseillé de consacrer 45 minutes à chaque épreuve.

Le Score IAE-Message est noté sur 400 points, soit 100 points par épreuve. Il n'y a pas de pénalisation en cas d'absence de réponse ou de réponse fautive. Votre note est calculée de la manière suivante :

Épreuves	Questions	Durée conseillée	Coeff. de points
<b>Culture économique et managériale</b>	50 questions	45 mn	100 (2pts par réponse juste)
<b>Compréhension et expression écrite en français</b>	50 questions (35 d'expression écrite et 15 de compréhension)	45 mn	100 (2pts par réponse juste)
<b>Logique et raisonnement numérique</b>	20 questions (10 de logique et 10 de raisonnement numérique)	45 mn	100 (5pts par réponse juste)
<b>Compréhension et expression écrite en anglais</b>	50 questions (35 d'expression écrite et 15 de compréhension)	45 mn	100 (2pts par réponse juste)
<b>Total</b>	<b>170 questions</b>	<b>180 mn</b>	<b>400</b>

## 4. Comment préparer le Score IAE-Message ?

Le Score IAE-Message est un examen qui nécessite une préparation soutenue. C'est une épreuve difficile dans la mesure où il faut être relativement rapide et avoir de bonnes connaissances dans plusieurs disciplines. L'épreuve de logique et raisonnement numérique nécessite une parfaite maîtrise du programme de mathématiques du collège, du

lycée, voire de première et deuxième années après le Baccalauréat. Vous allez donc devoir vous repencher sur les théorèmes de Pythagore ou de Thalès, résoudre à nouveau des équations, des problèmes, mais aussi vous pencher sur des thèmes que vous aurez étudiés plus récemment comme les matrices ou les probabilités. Que de bons (ou mauvais) souvenirs ! Pas d'inquiétude : il s'agit d'un QCM, donc on ne vous demande pas de démontrer vos résultats !

Les autres parties font appel à vos connaissances d'ordre plus général. Lisez la presse, écoutez la radio, regardez le journal télévisé. En français, n'hésitez pas à vous replonger dans un livre de grammaire ! En anglais revoyez également votre grammaire, votre conjugaison et certains mots de vocabulaire.

## **La veille**

- Repérez le lieu exact de l'examen (station de métro, numéro de salle, étage, etc.)
- Préparez votre convocation, pièce d'identité et autres papiers que l'on peut vous demander, etc.
- N'oubliez pas de régler votre réveil. Ne pas se réveiller le jour J serait plus que rageant !
- Couchez-vous tôt. Cette épreuve demande une grande concentration. En étant fatigué(e), vous allez perdre vos moyens et faire des erreurs d'inattention.

## **Le jour J**

- Habillez-vous de manière sobre et correcte. Mais surtout choisissez des vêtements dans lesquels vous vous sentez bien.
- Mangez bien au petit déjeuner. Ne partez pas le ventre vide.
- Prévoyez d'arriver en avance afin d'éviter tout stress en cas de problème (embouteillages, retard dans les transports en commun, etc.).
- Une fois devant votre copie faites du mieux que vous pouvez. Et surtout si vous ne savez pas répondre à une question passez à la suivante !

## **Les résultats**

- Vous avez réussi : BRAVO !
- Vous avez échoué : ce n'est pas grave, vous pouvez repasser le Score IAE-Message plus tard. Et vous serez d'autant mieux préparé(e) car vous saurez à quoi vous attendre.
- Tentez de repérer les points qui vous ont posé des problèmes et accentuez vos prochaines révisions sur ces différents thèmes. Bon courage !

### **Remerciements**

Je tiens à remercier l'équipe d'édition pour son soutien, sa disponibilité et sa confiance. Je remercie également tous les élèves que j'ai encadrés et accompagnés au cours de stage de préparation à différents concours et examens et notamment au Score IAE-Message. Ils m'ont exposé leurs difficultés et leurs interrogations. Cela m'a permis de mieux cibler les différents thèmes qu'ils ne comprenaient pas et d'insister sur les points délicats. J'espère que cet ouvrage répondra aux attentes des candidats au Score IAE-Message. Bonne chance et bon travail à tous !

Marie-Virginie Speller



Partie

**1**

# **Culture générale économique et managériale**

# Comment bien se préparer ?

L'épreuve de culture générale du Score IAE-Message représente une vraie difficulté pour les candidats parce qu'elle demande une culture à la fois étendue et précise. Tous les thèmes peuvent être abordés, mais souvent ils sont choisis en lien avec l'actualité (la moitié des questions). Toutefois, certains thèmes sont plus fréquents que d'autres.

Voici les thèmes par ordre d'importance :

- |                            |                               |
|----------------------------|-------------------------------|
| 1 : Économie               | 4 : Politique et institutions |
| 2 : Arts et littérature    | 5 : Sports et jeux            |
| 3 : Histoire et géographie | 6 : Thèmes divers             |

**Actualité** : Il est capital de suivre l'actualité, de préférence par la presse, mais aussi à la radio. Les informations télévisées sont insuffisantes pour une information précise. Il faut connaître l'actualité des 24 derniers mois. Pour cela utilisez nos fiches d'actualité en ligne.

**Économie** : Il faut connaître les événements concernant les grandes entreprises, savoir chiffrer les économies nationales (dette, déficit public, taux de chômage, etc.), connaître le fonctionnement des instances internationales d'économie (G8, FMI, BCE, etc.).

**Arts et littérature** : Vous serez interrogé sur les œuvres, les prix (Nobel, Goncourt), les expositions (actuelles), les courants auxquels appartiennent les artistes.

**Histoire et géographie** : C'est surtout l'histoire qui fait l'objet de questions et particulièrement l'histoire contemporaine (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles). Revoyez bien les fiches de chronologie. Concernant la géographie, il s'agit surtout de connaître les capitales et les reliefs.

**Politique et institutions** : Travaillez bien les institutions européennes et onusiennes (voir les fiches qui suivent), leur fonctionnement, leurs représentants, leurs prérogatives.

**Sports et jeux** : Les questions sont généralement en lien avec l'actualité (JO, records, etc.), mais parfois aussi il s'agit des règles de ces jeux (points attribués au rugby, nombre de cases sur un échiquier, etc.), des records historiques.

**Thèmes divers** : Il peut s'agir d'écologie, de la presse, de santé publique ou de tout autre thème en rapport direct ou indirect avec l'actualité.



Les fiches qui suivent proposent les connaissances essentielles liées à ces thèmes. En complément, nous vous proposons également des fiches d'actualité en ligne sur le site [dunod.com](http://dunod.com) (pour y accéder, référez-vous au mode d'emploi « Compléments en ligne » situé en début d'ouvrage).

N'hésitez pas à vous constituer vos propres fiches par thèmes en complément de celles proposées, particulièrement pour l'actualité.

## REMARQUE

Pensez bien que les épreuves sont en QRU (Questions à Réponse Unique) et qu'il est donc possible de s'appuyer sur les propositions pour répondre. Avoir des informations précises est préférable, mais ce n'est pas toujours indispensable.

# Histoire de France de la Révolution à 1958

# 1

<b>1789</b>	juin : proclamation de l'Assemblée nationale qui devient Constituante 14 juillet : prise de la prison de la Bastille 4 août : abolition du Régime féodal et des privilèges 26 août : vote de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
<b>1792</b>	22 septembre : abolition de la royauté et proclamation de la République
<b>1793</b>	Exécution de Louis XVI ; début de l'insurrection vendéenne 5 septembre : début de la Terreur sous Robespierre (loi des suspects)
<b>1794</b>	1 <sup>re</sup> abolition de l'esclavage par la Convention ; chute de Robespierre
<b>1799</b>	Coup d'État du 18 brumaire par Bonaparte ; début du Consulat
<b>1802</b>	Bonaparte consul à vie
<b>1804</b>	Promulgation du Code civil. Bonaparte devient l'empereur Napoléon 1 <sup>er</sup> 2 décembre : Sacre de Bonaparte ; il devient l'empereur Napoléon 1 <sup>er</sup>
<b>1804-1815</b>	Empire ; il prend fin après les « cent jours » et la défaite de Waterloo
<b>1815-1830</b>	Restauration (de la monarchie) : Louis XVIII puis Charles X
<b>1830</b>	Prise d'Alger ; début de la colonisation en Algérie 28, 29, 30 juillet. : les « Trois Glorieuses » ; fin de la Restauration
<b>1830-1848</b>	Monarchie de Juillet : Louis-Philippe 1 <sup>er</sup> « roi des français »
<b>1848</b>	Abolition définitive de l'esclavage par Victor Schœlcher
<b>1848-1851</b>	2 <sup>e</sup> République ; 10 déc. 48 : Louis-Napoléon Bonaparte élu Président
<b>1851</b>	2 décembre : Coup d'État de Bonaparte ; début de l'Empire
<b>1852-1870</b>	Second Empire
<b>1869</b>	Ouverture du canal de Suez par Ferdinand de Lesseps
<b>1870</b>	Guerre franco-prussienne ; défaite française de Sedan. Fin de l'Empire
<b>1870-1940</b>	3 <sup>e</sup> République
<b>1881</b>	Lois sur les libertés de presse, de réunion et d'enseignement
<b>1882</b>	Lois Jules Ferry : enseignement primaire gratuit, laïque et obligatoire
<b>1894</b>	Début de l'affaire Alfred Dreyfus : officier condamné à tort pour haute trahison.
<b>1898</b>	Article « J'accuse » d'Émile Zola sur l'affaire Dreyfus (dans l'« Aurore »)
<b>1905</b>	Loi de séparation de l'Église et de l'État
<b>1914-1918</b>	1 <sup>re</sup> guerre mondiale ; victoire de la Marne (1914) et de Verdun (1916)
<b>1918</b>	11 novembre : armistice de Rethondes (traité de Versailles en 1919)
<b>1929</b>	Début de la crise économique mondiale après le « Jeudi Noir » à New York
<b>1936</b>	Front populaire : gouvernement Léon Blum. Semaine de 40 h, congés payés
<b>1939-1945</b>	2 <sup>de</sup> guerre mondiale
<b>1940</b>	17 juin : Philippe Pétain est président du Conseil puis chef d'État 18 juin : Appel du général Charles de Gaulle à la résistance, depuis Londres 22 juin : Signature de l'armistice avec l'Allemagne
<b>1944</b>	3 juin : Le CNL (Conseil National de la Libération) gouvernement provisoire 6 juin : Débarquement de Normandie puis (25 août) libération de Paris
<b>1945</b>	8 mai : Capitulation de l'Allemagne
<b>1946-1958</b>	IV <sup>e</sup> République ; présidences de Vincent Auriol puis de René Coty

## 2

# Histoire du Monde de 1944 à nos jours

<b>1944</b>	Accords de Bretton Woods ; création du FMI (Fonds Monétaire International)
<b>1945</b>	Création de l'ONU (Organisation des Nations Unies)
<b>1947</b>	Présentation du Plan Marshall, aide financière des USA à l'Europe
<b>1948</b>	Création de l'État d'Israël
<b>1949</b>	OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) créée contre l'URSS Création de la République populaire de Chine par Mao Zedong
<b>1953</b>	Mort de Staline
<b>1955</b>	Conférence de Bandung : création du tiers-monde politique Pacte de Varsovie entre pays de l'Est (contre l'OTAN)
<b>1957</b>	Spoutnik, 1 <sup>er</sup> satellite (soviétique) dans l'espace
<b>1959</b>	Fidel Castro au pouvoir à Cuba
<b>1960</b>	60 : Création de l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole)
<b>1961</b>	Gagarine, 1 <sup>er</sup> homme (soviétique) dans l'espace ; Construction du mur de Berlin
<b>1962</b>	Crise des missiles de Cuba
<b>1965-1973</b>	Guerre du Vietnam
<b>1967</b>	Guerre israélo-arabe des 6 Jours
<b>1968</b>	Printemps de Prague pour la liberté en Tchécoslovaquie : invasion par l'URSS
<b>1969</b>	Armstrong, 1 <sup>er</sup> homme (USA) sur la Lune
<b>1973</b>	Guerre israélo-arabe du Kippour, Choc pétrolier : prix du pétrole doublé
<b>1979</b>	Guerre de l'URSS en Afghanistan
<b>1978-2005</b>	Pontificat de Jean-Paul II, 1 <sup>er</sup> pape polonais
<b>1980</b>	Fondation de Solidarnosc, contre le communisme (leader : Lech Walesa)
<b>1980-1988</b>	Guerre Irak-Iran
<b>1986</b>	Explosion du réacteur de la centrale nucléaire de Tchernobyl
<b>1989</b>	Chute du mur de Berlin
<b>1990</b>	Unification allemande (RFA-RDA)
<b>1991</b>	1 <sup>re</sup> Guerre du Golfe contre l'Irak (participation de la France) Fin de l'URSS ; début de la CEI (Communauté des États Indépendants)
<b>1991-2001</b>	Guerres en Yougoslavie (99, OTAN en guerre contre la Serbie)
<b>2001</b>	11/09 : Attentats d'Al-Kaïda ; chute du World Trade Center (New York) Début de la guerre des USA contre le terrorisme en Afghanistan
<b>2003-2011</b>	2 <sup>e</sup> guerre du Golfe (sans la France) ; chute de Saddam Hussein
<b>2004</b>	Révolution Orange en Ukraine
<b>2008</b>	Crise financière des subprimes Barak Obama élu président aux USA (démocrate)
<b>2011</b>	Début des révolutions arabes ; chute et mort de Kadhafi en Libye Tsunami au Japon ; fusion de 3 réacteurs de la centrale de Fukushima
<b>2012-2015</b>	Répression sanglante de Bachar el-Assad en Syrie. Conflit contre DAECH.
<b>2014</b>	Crise ukrainienne ; mouvement Euromaidan.



# Institutions de la V<sup>e</sup> République 3

La Cinquième République entre en vigueur le 4 octobre 1958. Elle est souhaitée par Charles de Gaulle pour diminuer le pouvoir des Chambres et augmenter celui du peuple et de l'exécutif. Elle est approuvée par référendum à 82 %.

## 1. L'exécutif : il fait appliquer la politique courante et la loi

### a. Le président de la République

- **Élection** : Il est élu au suffrage universel direct sur deux tours pour 5 ans (7 ans avant 2000), mandat renouvelable une fois. Il siège au palais de l'Élysée. Tout candidat doit être français, avoir au moins 18 ans et 500 signatures d'élus.
- **Attributions** : 1<sup>er</sup> personnage de l'État, il dirige la diplomatie, promulgue les lois et signe les ordonnances et les décrets délibérés en Conseil des ministres. Il est un organe d'arbitrage entre les pouvoirs publics. Il a le droit de gracier. Il est gardien de la Constitution, et chef des Armées.
- **Responsabilité** : Civilement et pénalement irresponsable durant son mandat.
- **Pouvoir de nomination** : Il nomme seul le Premier ministre, un tiers des membres du Conseil constitutionnel et un tiers des membres du CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). Il nomme avec le Premier ministre les titulaires des hautes fonctions : conseillers d'État, préfets, recteurs...

### b. Le Premier ministre

- **Nomination** : Il est nommé librement par le président de la République, mais en pratique c'est un politique soutenu par l'Assemblée nationale. Ses services sont installés à l'hôtel Matignon.
- **Attributions** : Il dirige l'action gouvernementale et l'administration française, joue un rôle d'intermédiaire entre la majorité de l'Assemblée nationale et le gouvernement. Il est responsable de toute l'organisation de la défense nationale. Il dispose de l'initiative des lois et assure leur exécution.
- **Fin des fonctions** : Elle intervient lors d'une nouvelle élection législative (mais il peut être maintenu ensuite), par une démission spontanée ou une perte de confiance de l'Assemblée, par la révocation par le président de la République.

### c. Le gouvernement

- **Nomination** : Les ministres sont nommés par le président sur proposition du Premier ministre. Chaque ministère à son propre siège : Quai d'Orsay (Affaires étrangères), Hôtel de Beauvau (Intérieur), Bercy (Économie), Hôtel de Bourvallais (Justice ou Chancellerie – garde des Sceaux), Hôtel de Roquelaure (Écologie), Palais Royal (Culture).
- **Composition** : Le nombre de ses membres est variable. Il y a une hiérarchie des ministres, en commençant par les ministres d'État, puis les ministres ordinaires, assistés des ministres délégués, et les secrétaires d'État.

- **Conseil des ministres** : Il se tient tous les mercredis matin à l'Élysée. Il est présidé par le chef de l'État qui décide de l'ordre du jour. Le Conseil adopte les projets de loi qui seront déposés devant le Parlement.
- **Fin des fonctions** : La fin d'un gouvernement est liée au sort de son Premier ministre. Le président et son Premier ministre peuvent opérer un remaniement en demandant la démission d'un ou de plusieurs ministres.

## 2. Le législatif : il édicte les lois et contrôle l'exécutif

- **La loi** est une règle juridique prescrite par le Parlement. Elle est générée par le Premier ministre (on parle alors de projet de loi), ou par des Députés ou des Sénateurs (on parle alors de proposition de loi). Le projet (ou la proposition) est ensuite examiné(e) par les deux Chambres du Parlement qui peuvent faire des amendements. Une fois la loi acceptée par les deux Chambres, elle peut éventuellement être soumise à un contrôle de constitutionnalité par le Conseil constitutionnel, puis elle est promulguée et publiée au Journal officiel.
- **Le règlement** est aussi une règle juridique, mais il est édicté par une autorité administrative. Ce sont les décrets pris par le président de la République, les arrêtés pris par les ministres, les préfets, les sous-préfets et les maires.

### REMARQUE

Le référendum populaire est un pouvoir législatif exceptionnel. Il peut modifier la Constitution ou la loi. Il est décidé à l'initiative du président de la République.

## Le Parlement, organe du pouvoir législatif

- **Composition** : Deux Chambres, le Sénat (chambre haute) qui siège au palais du Luxembourg et compte 348 Sénateurs et l'Assemblée nationale qui siège au palais Bourbon et compte 577 Députés. L'ensemble du Parlement forme en réunion solennelle le Congrès, qui peut modifier la Constitution.
- **Élection** : Les Sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par les grands électeurs (députés, conseillers régionaux et généraux, délégués des conseils municipaux) pour 6 ans et les Députés sont élus au suffrage universel direct par circonscription pour 5 ans. Chaque Chambre a son propre président élu par cooptation (élection parmi les membres). Le président du Sénat assure l'intérim de la présidence de la République en cas de vacance du pouvoir exécutif (ce fut deux fois le cas d'Alain Poher, en 69 et en 74).
- **Attributions** : Le Parlement propose, délibère, vote ou rejette les lois. L'Assemblée nationale s'occupe particulièrement de contrôler l'action du gouvernement et d'évaluer la politique publique ; elle peut renverser le gouvernement. Le Sénat vote le budget de l'État.

## 3. Le judiciaire : il contrôle l'application de la loi et punit son non-respect

L'organisation juridictionnelle est divisée en 2 ordres de trois degrés chacun :

- **l'ordre judiciaire** qui intervient dans les litiges concernant les particuliers,
- **l'ordre administratif** qui intervient dans les litiges intéressant l'État, lorsqu'un texte du pouvoir exécutif a été mal appliqué.

	<b>ORDRE JUDICIAIRE Civil, Pénal</b>	<b>ORDRE ADMINISTRATIF</b>
<b>Haute juridiction</b>	Cour de Cassation	Conseil d'État
<b>2<sup>e</sup> degré</b>	Cour d'Appel (assises pour les crimes)	Cour administrative d'Appel
<b>1<sup>er</sup> degré</b>	Juridictions de première instance : prud'hommes, tribunal de police, de commerce, cour d'assises, tribunal correctionnel, etc.	Tribunal administratif

## 4. Autres organes constitutionnels

- **Le Conseil constitutionnel** comprend 9 membres nommés pour 9 ans (3 par le président de la République, 3 par le président du Sénat, 3 par le président de l'Assemblée nationale), ainsi que des membres de droit (présidents de la République sortis de charge). Il veille à la régularité des élections et contrôle la conformité de certains actes à la Constitution.

### REMARQUE

Depuis 2008, la QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité) peut être posée lors d'un procès par une des parties. La juridiction saisie du litige détermine si la QPC remplit les conditions, c'est-à-dire si elle s'applique bien au procès, si elle n'a pas déjà été traitée et si elle présente un caractère sérieux. Si elle estime la question valable, elle la transmet à la juridiction supérieure puis au Conseil constitutionnel pour décision. La QPC permet une amélioration de la cohérence du droit.

- **La Cour des Comptes** contrôle *a posteriori* les finances publiques, la gestion des administrations, la Sécurité sociale, les entreprises publiques et leurs filiales.
- **Le Conseil économique et social** donne des avis sur les projets ou propositions de lois et sur les problèmes à caractère économique et social.
- **Le Conseil supérieur de la magistrature** garantit l'indépendance de la magistrature. Présidé par le chef de l'État, il est composé du ministre de la Justice et de neuf membres nommés par le président de la République.
- **La Haute Cour de Justice et la Cour de Justice de la République** rendent la justice politique. Ses membres (des Députés et Sénateurs), jugent pour haute trahison le chef de l'État (Haute Cour) ou un ministre (Cour de Justice).
- **Le Conseil d'État** est consulté obligatoirement par le gouvernement sur ses projets de lois et d'ordonnances, et facultativement sur des projets de décrets et des demandes d'avis. Il est aussi à la tête des juridictions administratives.

## 4

# Histoire de la V<sup>e</sup> République

<b>1958</b>	Insurrection à Alger : putsch d'Alger Charles de Gaulle appelé comme président du Conseil (1 <sup>er</sup> ministre). Réforme constitutionnelle, approuvée par référendum à 78 %
<b>1959</b>	Bombe A française (Bombe H en 68) Charles de Gaulle président ; Michel Debré 1 <sup>er</sup> ministre (59-62), André Malraux (écrivain, prix Goncourt) ministre d'État de la Culture (59-69)
<b>1960</b>	Accession à l'indépendance des pays d'Afrique francophone
<b>1961</b>	Référendum approuvant l'autodétermination de l'Algérie Putsch des généraux en Algérie pour conserver l'Algérie française
<b>1962</b>	Accords d'Évian entre la France et le FLN algérien ; fin de 8 ans de guerre Georges Pompidou 1 <sup>er</sup> ministre à la place de Debré (62-68) Référendum sur le suffrage universel direct (« oui » à 62 %)
<b>1965</b>	De Gaulle réélu (pour la 1 <sup>re</sup> fois au suffrage universel direct)
<b>1966</b>	Sortie de l'OTAN (retour en 2009 sous Nicolas Sarkozy)
<b>1968</b>	Grèves et mouvement des étudiants ; accords Grenelle Alain Poher, président du Sénat, de 68 à 92 (intérim de la présidence de la République en 69 et 74)
<b>1969</b>	Référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat : refus des Français. Départ du général de Gaulle. Georges Pompidou élu président
<b>1970</b>	Mort du général de Gaulle
<b>1974</b>	Mort de Pompidou ; Valéry Giscard d'Estaing élu président 1 <sup>er</sup> ministre : Jacques Chirac (74-76) ; loi sur l'IVG et majorité à 18 ans
<b>1981</b>	François Mitterrand président ; 1 <sup>ers</sup> ministres : Pierre Mauroy (81-84) puis Laurent Fabius (84-86) ; abolition de la peine de mort, semaine de 39 h, nationalisations, retraite à 60 ans (en 82), création du RMI
<b>1986</b>	Législatives ; victoire RPR-UDF ; 1 <sup>re</sup> cohabitation, Chirac 1 <sup>er</sup> ministre
<b>1988</b>	Mitterrand réélu face à Chirac ; 1 <sup>ers</sup> ministres : Michel Rocard (88-91), Édith Cresson (91-92), Pierre Bérégovoy (92-93)
<b>1993</b>	Législatives ; victoire RPR-UDF ; 2 <sup>e</sup> cohabitation, É. Balladur 1 <sup>er</sup> ministre
<b>1995</b>	Chirac élu président face à Lionel Jospin ; Alain Juppé 1 <sup>er</sup> ministre
<b>1997</b>	Législatives ; victoire PS ; 3 <sup>e</sup> cohabitation ; Lionel Jospin 1 <sup>er</sup> ministre Mise en place des emplois jeunes, de la semaine de 35 h, de la CMU (99)
<b>2002</b>	Chirac réélu face à Jean-Marie le Pen (FN) ; 1 <sup>ers</sup> ministres : Jean-Pierre Raffarin (02-05) puis Dominique de Villepin (05-07).
<b>2003</b>	Été caniculaire : environ 15 000 morts en France
<b>2005</b>	Réforme du CNE (Contrat Nouvelle Embauche) mais échec (en 2006) du CPE (Contrat Première Embauche) du gouvernement Villepin
<b>2007</b>	Nicolas Sarkozy élu contre Ségolène Royal ; François Fillon 1 <sup>er</sup> ministre Paquet fiscal, RSA (Revenu de Solidarité Active), réforme des retraites
<b>2008</b>	Réforme de la carte judiciaire et des collectivités territoriales
<b>2012</b>	F. Hollande élu contre N. Sarkozy ; J.-M. Ayrault 1 <sup>er</sup> ministre puis M. Valls. Mariage pour tous, écotaxe et mouvement des bonnets rouges en Bretagne, opération Serval au Mali.
<b>2015</b>	Attentat contre Charlie Hebdo puis au Bataclan ; état d'urgence, COP21. Réforme des régions. Loi Macron.
<b>2016</b>	Loi El Khomri adoptée par le « 49.3 », opposition de « Nuit debout ».

# Collectivités territoriales françaises

# 5

Département	Région
Collectivités territoriales décentralisées	
101 dont 5 DROM	18 dont 5 DROM (depuis 2016)
<p><b>D(R)OM</b> : Département (et Région) d’Outre-mer. Ce sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte (depuis 2011 pour cette dernière). Ne pas confondre avec une <b>COM</b>, Collectivité d’Outre-mer (anciens TOM), tels St-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.</p>	
<b>Représentants élus</b>	
Conseillers départementaux (1 par canton)	Conseillers régionaux
Membres élus pour 6 ans au suffrage universel direct. Un président pour chaque conseil, élu parmi les membres. Il est l’exécutif.	
<b>Compétences</b>	
Aide sociale, culturelle, aux associations, aux entreprises, aux communes, voirie départementale, organisation et gestion des transports scolaires et urbains, construction et entretien des collèges.	Aide sociale, sanitaire, culturelle, soutien de l’économie, aménagement du territoire, entretien des routes nationales, des ports et aéroports, des parcs naturels, organisation du transport ferroviaire, construction et entretien des lycées, soutien de l’enseignement, gestion des fonds structurels européens.
<b>Représentant (de l’État) nommé par l’exécutif</b> : le préfet	
<b>Compétences</b>	
Le préfet de département veille à l’application et au respect des lois, fait le lien avec l’exécutif, est responsable de l’ordre public, dirige les fonctionnaires de l’État.	Le préfet de région dirige les autres préfets du département en plus de ses attributions départementales.

### **Commune**

Plus petite division administrative. La France compte environ 30 600 communes.

#### ***Représentants élus***

Conseillers municipaux, élus pour 6 ans au suffrage universel direct. Le maire et ses adjoints sont élus parmi les conseillers pour exécuter les décisions du Conseil.

**Compétences :** Le Conseil vote le budget, gère le patrimoine de la commune, exerce une action sociale auprès des défavorisés, fixe les effectifs du personnel municipal.

Le maire dirige la police municipale (si elle existe), nomme les employés communaux dont il est le supérieur hiérarchique.

#### ***Représentant de l'État : le maire***

**Compétences :** Officier d'état civil, et de police judiciaire, il peut constater certaines infractions. Il a des compétences administratives (publication des lois, organisation des élections, recensement, délivrance du permis de construire).

L'Union européenne (UE) est une organisation internationale de 28 États. Elle compte environ 500 millions d'habitants et représente le 1<sup>er</sup> PIB au monde (environ 15 000 milliards d'euros). Elle est fêtée le 9 mai (déclaration Schuman), a pour drapeau 12 étoiles d'or sur fond bleu, pour hymne l'*Ode à la joie* de Beethoven et pour devise « Unie dans la diversité ». Le « brexit » (sortie du Royaume-Uni de l'UE) voté le 23 juin 2016 entrera en vigueur ultérieurement, faisant passer l'UE à 27 États.

## 1. Pays membres et date d'adhésion

[en gras les 19 pays de la zone Euro]

**Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas** et RFA en 1957, Danemark, **Irlande** et Royaume-Uni en 1973, **Grèce** en 1981, **Espagne** et **Portugal** en 1986, **Autriche, Finlande** et **Suède** en 1995, **Chypre, Malte, Slovénie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Estonie, Lettonie, Lituanie** et **Slovaquie** en 2004, Bulgarie et Roumanie en 2007, Croatie en 2013.

La RDA est membre en 1990 après réunification de l'**Allemagne** en 1989.

## 2. Organisation

### a. Pouvoir politique : Le Conseil européen

Composé des chefs d'État et de gouvernement (28 membres), il définit les orientations politiques de l'UE et respecte ainsi la souveraineté des États. Présidé par Donald Tusk, il siège à Bruxelles.

### b. Pouvoir exécutif : La Commission européenne

Composée de 28 commissaires (1 par État), elle propose et met en œuvre les politiques communautaires. Gardienne des traités et de l'intérêt général de l'UE, elle a un droit d'initiative dans les domaines douaniers, écologiques, le marché intérieur et la monnaie unique. Présidée par Jean-Claude Juncker, elle siège à Bruxelles.

### c. Pouvoir législatif : Le Parlement européen et le Conseil de l'UE

**Le Parlement** compte 751 députés élus pour 5 ans directement par les citoyens des États membres. Il est co-législateur avec le Conseil de l'UE, il vote seul le budget. Son président est Martin Schulz ; il siège à Strasbourg.

**Le Conseil (des ministres) de l'Union européenne** est composé des ministres des États concernés par le sujet. Il élabore le projet de budget avec le Parlement et l'adopte après vote du Parlement. Il décide seul des moyens de recettes. Il fixe les orientations de la politique de change (monétaire). Sa présidence est rotative (changement d'État tous les 6 mois) ; son siège à Bruxelles.

### d. Pouvoir judiciaire : La Cour de Justice

Elle garantit le respect de la législation et est créatrice du droit européen.

## e. Autres assemblées et organes de l'UE

- **La Cour des comptes** contrôle l'utilisation du budget de l'UE.
- **Le Comité économique et social** exprime l'opinion de la société civile dans les domaines économique et social.
- **Le Comité des Régions** est porte-parole des collectivités territoriales.
- **La Banque centrale européenne (BCE)**, présidée par Mario Draghi, elle assure la stabilité et la crédibilité de l'euro et de la politique monétaire.
- **La Banque européenne d'investissement** a pour rôle d'emprunter sur les marchés pour financer les projets d'investissements européens.

## 3. Grandes dates

<b>1950</b>	9 mai : Discours de <b>Robert Schuman</b> (ministre français) appelant à mettre en commun les productions de charbon et d'acier sous une Haute Autorité commune. À l'initiative notamment du Français <b>Jean Monnet</b> .
<b>1951</b>	18 avril : <b>Création de la CECA</b> (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) entre la France, la RFA, le Benelux et Italie.
<b>1957</b>	25 mars : <b>Traité de Rome</b> ; <b>création de la CEE</b> (Communauté Économique Européenne), autonome en financement. Institution de la PAC (Politique Agricole Commune) pour développer la ruralité et moderniser l'agriculture et de la CEEA (Communauté Européenne de l'Énergie Atomique) pour favoriser l'indépendance énergétique.
<b>1965</b>	Fusion des communautés européennes la CEE, la CECA et la CEEA.
<b>1986</b>	Signature de l' <b>Acte unique</b> européen qui élargit les compétences de la CEE aux domaines de la recherche et du développement et crée le Conseil européen. Création du marché commun.
<b>1992</b>	Signature du <b>traité de Maastricht</b> qui crée l'UE. Création de la citoyenneté européenne : libre circulation dans l'UE et droit de voter et d'être élu dans le pays où l'on réside (statut d'étranger communautaire) aux élections locales et européennes. Accord sur la création d'une monnaie unique et de la BCE (créée en 1998). L'Union est fondée sur trois piliers : l'unité institutionnelle et historique, la communauté politique, la coopération policière et judiciaire.
<b>1999</b>	Entrée en vigueur du <b>traité d'Amsterdam</b> qui met en place l' <b>espace Schengen</b> sur la libre circulation des biens et des personnes. <b>Mise en place de l'euro</b> pour les transactions (la monnaie papier apparaît en 2002).
<b>2002</b>	<b>Traité de Nice</b> . Adoption de la charte des droits fondamentaux et réforme des institutions pour aider l'adhésion des pays d'Europe centrale.
<b>2007</b>	<b>Traité de Lisbonne</b> . Modification du texte de la Constitution de 2004 (rejeté par référendum en France en 2005), ratifié par le Parlement français en 2008 et par les derniers pays fin 2009.
<b>2009</b>	Élection d'un président du Conseil européen (Herman Van Rompuy), et d'un représentant de la diplomatie européenne (Catherine Ashton). Ils entrent en fonction en 2010 pour 2 ans et demi et sont réélus en 2012.
<b>2012</b>	L'UE reçoit le Prix Nobel de la paix.
<b>2016</b>	« Brexit » : Le Royaume-Uni vote la sortie de l'UE à 51.9 %.



## 1. Les organismes d'État (l'ONU et ses principaux organes)

**ONU** : Créée en 1945 pour remplacer la SDN (Société des Nations) qui n'avait pu empêcher la guerre, l'ONU promeut la paix internationale. Pour cela elle cherche à faciliter la coopération des États, le développement économique, la promotion des droits de l'homme. Elle compte 193 États, son siège est à New York, son secrétaire général est le Coréen Ban Ki-moon (jusqu'au 31 décembre 2016).

- **OMS** : L'Organisation Mondiale de la Santé promeut la santé publique internationale. Son siège est à Genève.
- **UNICEF** : Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF en anglais) est spécialisé dans la protection des enfants et des mères.
- **UNESCO** : L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO en anglais) contribue à la paix par l'éducation, la science et la culture. Son siège est à Paris.
- **CIJ** : La Cour Internationale de Justice règle les conflits juridiques entre les États ou entre États et organes internationaux. Elle siège à La Haye.
- **FAO** : L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO en anglais) lutte contre la faim dans le monde.
- **HCR** : Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés promeut le droit d'asile (Convention de Genève de 1951). Il siège à Genève.
- **AIEA** : L'Agence Internationale de l'Énergie Atomique combat la prolifération d'une énergie nucléaire militaire. Son siège est à Vienne.

## 2. Autres organismes d'État (indépendants de l'ONU)

- **OTAN** : L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord assure la défense des pays occidentaux et leur stabilité (initialement contre le communisme).
- **FMI** : Le Fonds Monétaire International promeut la coopération monétaire les États pour la stabilité économique et combat la pauvreté. Sa directrice est Christine Lagarde (jusqu'en 2021) après démission de D. Strauss-Kahn.
- **CPI** : La Cour Pénale Internationale juge les personnes pour crime contre l'humanité, génocide, crime de guerre. Créée en 2002, elle se tient à La Haye.

## 3. Les organisations non gouvernementales (ONG)

- Fondées sur le bénévolat, la neutralité, l'humanité, l'indépendance, l'universalité.
- **CICR** : Le Comité International de la Croix Rouge, plus ancienne organisation humanitaire (1863), défend la vie et la dignité des personnes en cas de guerre ou d'autres violences. Fondée par des Suisses, son siège est à Genève.
- **AI** : Amnesty International défend les droits de l'homme : libération des prisonniers d'opinion, abolition de la peine de mort, des tortures et autres crimes.
- **Autres ONG** : Médecins sans frontières, Armée du Salut, Ordre de Malte, etc.

# 8

## Sécurité intérieure

### 1. Aspects généraux

La violation de la loi est une infraction. Il existe 3 types d'infractions : le crime (le plus grave), le délit et la contravention.

- Le crime caractérise tout acte passible d'au moins 10 ans de prison et 3 000 € d'amende. Parmi les crimes, on trouve le meurtre, le viol, le trafic de drogue. Un crime est jugé en cour d'assises. La peine maximale est la perpétuité avec période de sûreté de 30 ans, depuis l'abolition de la peine de mort en 1981.
- Le délit est jugé par le tribunal correctionnel. Il peut entraîner des peines de prison (jusqu'à 10 ans), des amendes ou des travaux d'intérêt général.
- La contravention est jugée au tribunal de police ou devant le tribunal de proximité. La peine est au maximum de 3 000 € d'amende.

**LOPSSI 2** : Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure qui concerne la sécurité intérieure sur 5 ans par le recours aux scanners corporels, aux mouchards informatiques, au filtrage d'Internet...

**Garde à vue** : Maintien à disposition par la police ou la gendarmerie d'une personne soupçonnée d'une infraction dans le cadre d'une enquête judiciaire. Sa durée est de 24 h, prolongeable à 48 h. Le gardé à vue doit être informé des raisons de sa situation et avoir la possibilité d'un entretien avec son avocat.

**Plan Vigipirate** : Plan de lutte anti-terroriste. Comprend deux degrés : vigilance et alerte attentat. En 2015, mise en place de l'opération Sentinelle.

### 2. Sécurité routière

Elle définit l'ensemble des mesures pour éviter les accidents de circulation (permis à points, en 92, installation des radars automatiques en 2004, etc.).

*Alcool au volant* : En France, c'est la 1<sup>re</sup> cause d'accidents. L'alcoolémie d'un conducteur comprise entre 0,25 et 0,39 mg/l d'air expiré (ou 0,5 et 0,78 g/l de sang) vaut une contravention de 4<sup>e</sup> classe (perte de 6 points). Au-delà, c'est un délit.

*Vitesse au volant* : Retrait de 1 à 6 points et amende forfaitaire de 68 à 1500 €.

### 3. Infractions sur Internet

La déterritorialisation d'Internet favorise la cybercriminalité commise impunément (pédopornographie, trafic, vol d'informations, etc.).

**ACTA** : L'Accord Commercial Anti-Contrefaçon est un traité international signé par de nombreux États en 2012 pour protéger la propriété intellectuelle.

**MégaUpload** : Site de téléchargement illégal, dirigé par Kim Schmitz et fermé en 2012 par le FBI. En réaction, le mouvement **Anonymous** a attaqué plusieurs sites Internet et organisé des manifestations au nom de l'accès libre à la culture.

**HADOPI** : La Haute Autorité pour la Diffusion des Œuvres et la Protection des droits sur Internet, créée en 2009, vise à protéger les œuvres et à encourager les téléchargements légaux par la menace de suspension de l'accès à Internet.

## 1. Accords internationaux et nationaux

- **Protocole de Kyoto** : Traité international de 2005 pour la réduction de 5,2 % des gaz à effet de serre d'ici 2012 (par rapport à 1990). Non prolongé lors de la conférence de Copenhague en 2009.
- **Conférences des parties** : Depuis 1995, réunions des pays membres de l'ONU pour établir une convention-cadre concernant le climat. COP21 à Paris en 2015.

## 2. Personnalités et associations

- **Greenpeace** : ONG fondée en 1979 pour la protection de l'environnement. Célèbre pour l'affaire Rainbow Warrior, bateau de l'ONG coulé par les services secrets français en 1985, alors qu'il allait à Mururoa (lieu d'essais nucléaires).
- **Raoni Metuktire** : Chef de tribu d'Amazonie opposé à la déforestation dès 1970 (aujourd'hui 1/5<sup>e</sup> de la forêt a disparu). Médiatisé, il permet la création de la plus grande réserve de forêt tropicale du monde au Brésil.
- **Hans Jonas** : Philosophe allemand, inspirateur du principe de précaution.
- **José Bové** : Militant français altermondialiste ; opérations contre les OGM.

## 3. Vocabulaire

- **Principe de précaution** : En cas d'incertitudes écologiques, il faut remettre à plus tard une décision (formulé en 1992 dans la déclaration de Rio).
- **Commerce équitable** : Fondé sur de nouveaux chemins commerciaux, ce système permet que le producteur et ses collaborateurs soient mieux rémunérés.
- **Empreinte écologique** : Calcul de l'exploitation réelle d'une population par rapport à la surface bioproductive disponible. Cela montre la surconsommation des ressources naturelles par certaines populations.
- **OGM** : Organisme Génétiquement Modifié. Produit vivant au patrimoine génétique modifié par l'homme. Utilisés dans la recherche, la médecine, l'agro-alimentation, ces organismes sont plus résistants, plus efficaces. Leur dangerosité est mal évaluée et la contamination et stérilisation des cultures non OGM pose problème. Malgré des réticences, la France les autorise depuis 2000.
- **Agriculture biologique (AB)** : Méthode de production basée sur le respect de la biodiversité et des cycles naturels, et le refus d'une production intensive ou des OGM. En France, elle repose sur le décret de 1981 qui établit qu'un produit est biologique s'il contient moins de 5 % d'ingrédients non biologiques. Le logo AB apparaît en 1993. On compte 3 % de surface agricole AB en France en 2011 (16 % en All.). La France produit 8 % de l'alimentation bio de l'UE.
- **Décroissance** : Choix politique du ralentissement économique pour réduire l'exploitation de la nature et sortir des excès de la société de consommation.

# 10 Protection sociale et Santé publique

## 1. Système de protection sociale et de santé

En France, il dépend de la Sécurité sociale, groupe d'institutions qui protègent financièrement face aux risques de la vie. Elle possède 4 branches :

- **Branche maladie** (la plus importante et la plus déficitaire), pilotée par la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance-Maladie) au niveau national et par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance-Maladie) au niveau local (101 en France).
- **Branche vieillesse** et veuvage (retraites), pilotée par la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance-Vieillesse).
- **Branche famille** (dont logement, handicap, etc.), pilotée par la CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) au niveau national et par la CAF au niveau local (123 en France).
- **Branche accidents du travail** et maladies professionnelles.

La Sécurité sociale rembourse environ 75 % des dépenses de soins (budget de 300 milliards) ; le reste est couvert par les ménages (10 %), des mutuelles (8 %) et des sociétés d'assurance et institutions de prévoyance (6 %). Les 1,2 % restants correspondent à la CMU (Couverture Mutuelle Universelle) qui aide, depuis 2000, ceux qui ne sont pas couverts par le régime de la Sécurité sociale ou qui sont très démunis (SDF, étrangers en situation régulière). Pour les étrangers en situation irrégulière, il existe l'AME (Aide Médicale d'État).

**Financement** : Cotisations sociales des salariés et des employeurs, CSG (Contribution Sociale Généralisée) et CRDS (Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale) prélevées sur tout revenu.

L'**URSSAF** (Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocation Familiale) assure le recouvrement des cotisations pour financer la Sécurité sociale et l'**ARS** (Agence Régionale de Santé) rationalise les dépenses hospitalières et médicales ; elle remplace en 2010 la DRASS et la DDASS.

## 2. Santé publique

Le *Code de la santé publique* détermine le champ du droit de la santé publique.

- **Médicament générique** : Médicament de même principe actif et parfois de même excipient qu'un médicament *princeps* (= de marque), mais moins cher.
- **Toxicité minérale** : Elle concerne notamment des matériaux comme l'amiante (n. masc.), matériau à texture fibreuse très isolant, utilisé dans le bâtiment et les vêtements (interdit en 1997), ou encore le gaz de schiste.
- **Loi Évin** : Loi de 1991 (renforcée en 2006) qui interdit de fumer dans les lieux publics et limite la publicité pour l'alcool.
- **Drogue** : Substance chimique ou naturelle capable d'altérer l'activité neuronale. Elle peut entraîner une dépendance (particulièrement l'héroïne), et/ou exposer à une forte toxicité et à l'isolement social (cas de la cocaïne).
- **Jeux dangereux** : Activités considérées comme ludiques mais qui représentent un risque pour ceux qui les pratiquent ou les subissent. Ce sont des formes de drogues, où le jeune développe une dépendance.

- **Cancer** : Tumeur maligne qui se développe par prolifération des cellules qui migrent vers d'autres parties du corps (métastases). La leucémie est le cancer du sang et la maladie de Khaler est celui de la moelle osseuse.
- **VIH** : Le Virus d'Immunodéficience Humaine est responsable du SIDA. Il détruit les défenses immunitaires. Il est transmis par le sang, le sperme, les sécrétions vaginales, le lait maternel. Les traitements antiviraux ralentissent sa propagation, mais ne le guérissent pas. Il a été découvert par Luc Montagnier et Françoise Barré-Sinoussi en 1983 (prix Nobel 2008 de physiologie et médecine).
- **Maladie d'Alzheimer** : Maladie de dégénérescence du cerveau qui l'atrophie et entraîne d'abord la perte de mémoire, et, à termes, la mort.
- **Mort** : On distingue la mort légale ou mort cérébrale (absence de réaction du tronc cérébral) de la mort clinique (arrêt cardio-circulatoire). Cette distinction rend possible le prélèvement d'organes très tôt (dès la mort légale) pour améliorer le succès des greffes ; historiquement ce fut particulièrement le problème pour les transplantations cardiaques, dès 1968 par Christian Cabrol.
- **Bioéthique** : *Quelques dates.*

<b>1983</b>	Création du CCNE (Comité Consultatif National d'Éthique).
<b>1988</b>	Toute expérience sur l'humain doit être consentie librement et éclairée.
<b>1994</b>	Indisponibilité du corps humain. Le don est possible s'il est librement consenti mais la vente est interdite. En 2004, la loi réaffirme ces principes et interdit le clonage humain total ou partiel (même thérapeutique).
<b>2002</b>	(loi Kouchner) Reconnaissance du droit du malade, notamment à consulter le dossier médical. Limitation de l'hospitalisation sans consentement.
<b>2005</b>	(loi Leonetti) Réaffirmation de l'interdiction de l'euthanasie et opposition à l'obstination déraisonnable. Préconisation des soins palliatifs pour la mort dans la dignité.
<b>2016</b>	(loi Claeys-Leonetti) Droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès. Les directives anticipées deviennent contraignantes.

# 11

# Famille et enfants

## 1. La famille

- **Mariage** : Légalement, le mariage est un contrat entre deux personnes qui donne existence à une communauté de biens et de renommée (même nom), cadre d'une famille. Le mariage homosexuel est reconnu depuis 2013 en France. En 2015, on compte 240 000 mariages en France.
- **PACS** : Contrat entre deux personnes majeures de sexes semblables ou différents et qui n'ont aucun lien de parenté. Il permet d'acquérir ensemble des biens et d'avoir une déclaration fiscale commune. Le PACS n'a aucune incidence sur le nom. En 2015, on compte 170 000 PACS en France.
- **CNAF** : La Caisse Nationale d'Allocation Familiale, branche de la Sécurité sociale (créée en 1932), développe une action sociale familiale.
- **Allocations familiales** : Elles sont versées par les CAF, sans condition de ressources, aux responsables de deux enfants et plus de moins de 20 ans.

## 2. L'enfant

- **Droits de l'enfant** : En 1959, la Déclaration des Droits de l'Enfant par l'Assemblée générale des Nations unies pose 10 principes, notamment le droit à l'égalité, à une attention particulière pour son développement, à un nom et une nationalité, à une alimentation, un logement et des soins médicaux appropriés, à une protection contre toute forme de cruauté, de négligence et d'exploitation, et, s'il est handicapé, le droit à une éducation et des soins spéciaux. Ces principes deviennent contraignants en 1989 pour les pays signataires par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.
- **Adoption** : Institution de la loi qui peut exister de deux manières :
  - l'adoption plénière où la famille d'adoption remplace la famille d'origine,
  - l'adoption simple où l'enfant reste en contact avec sa famille d'origine.Une personne peut adopter seule, qu'elle soit célibataire, mariée, pacsée ou divorcée à condition qu'elle ait au moins 28 ans et avec accord du conjoint si elle est mariée. Des personnes mariées peuvent adopter ensemble, à condition que les deux soient âgés d'au moins 28 ans ou mariés depuis au moins deux ans. La procédure est longue ; les candidats à l'adoption subissent une enquête. Les enfants à adopter d'origine française sont peu nombreux.
- **Scolarité obligatoire** : Un enfant doit être instruit obligatoirement de 6 ans jusqu'à 16 ans, depuis une ordonnance de Charles de Gaulle en 1959. Cette instruction obligatoire ne doit pas être confondue avec l'obligation d'aller à l'école, car l'instruction peut être effectuée dans un établissement scolaire ou à distance, ou encore par les parents eux-mêmes.
- **La majorité** : Fixée à 18 ans depuis 1974, elle était auparavant de 21 ans. La majorité sexuelle est de 15 ans.